

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | |
|------------------------|------------|
| La Haye. | Provinces. |
| Pour un an. . . 26 fl. | 30 fl. |
| • six mois. 14 » | 16 » |
| • trois mois 7 » | 8 » |

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre
Compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Luge Nieuwstraten
derrière l'Église de St. Sulpice
chez M. Van Weelden, Libraire
à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 28 Janvier.

Question du Texas.

Nous extrayons d'une correspondance particulière de Mexico, en date du 29 novembre, les passages les plus remarquables du manifeste publié, le 21 novembre, à Guadalupe-Bidalgó par le président de la république mexicaine, don Antonio Lopez de Santa-Anna :

« J'ai insisté et j'insiste sur la nécessité de la guerre du Texas, et, en cela, je donne une preuve de l'amour que je porte à ma patrie. Dans la conquête de ce territoire, je ne vois pas seulement l'avantage d'obtenir un département de plus, j'y vois l'honneur national engagé, la véritable indépendance du Mexique, l'avenir de nos descendants ; des objets si sacrés valent bien que l'on fasse, pour les obtenir, tous les sacrifices possibles. Jusqu'à ce jour, quelques-uns de nos compatriotes ont pu se faire illusion sur la guerre du Texas. Aujourd'hui toute illusion est impossible. Le journal du gouvernement a publié les dernières négociations qui ont eu lieu entre notre ministre des relations extérieures et l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique. La lecture de ces documents suffit pour convaincre les plus incrédules que, dans la question du Texas il ne s'agit pas d'un territoire plus ou moins étendu, de la concession de garanties plus ou moins grandes à un département, mais bien de contenir, dans de justes limites, d'anciennes et injustes prétentions, et d'assurer pour l'avenir, l'indépendance du Mexique. Je n'exagère rien en parlant ainsi. Ces faits sont à la connaissance de tout le monde, et mon ardente sollicitude pour la guerre du Texas est pleinement justifiée. Ceux qui prétendent empêcher, à vain armée, le recouvrement de cette contribution décrétée par le congrès, violent les lois ; ceux qui, en élevant une pareille prétention, sont la cause du démembrement du territoire, trahissent notre indépendance, et se font les auxiliaires de l'étranger ; ceux qui, sous des prétextes que rien ne peut justifier, vont allumer la guerre civile dans de malheureuses circonstances, n'aiment point leur patrie, et ne cherchent que sa ruine. La plupart de ceux qui ont été entraînés à une démarche si coupable, ont été égarés sans doute : j'espère qu'ils reconnaîtront leur erreur et qu'ils voudront se laver de la tâche d'infamie dont on cherche à les souiller.

Quant à moi, Mexicains, je m'enorgueillis de mon insistance à vouloir reconquérir le Texas, car défendre l'indépendance de ma patrie sera toujours pour moi un titre de gloire : je m'efforcerais de mener à bonne fin une entreprise si glorieuse, et de renverser tous les obstacles que l'on m'opposera ; je ne doute pas que le ciel ne m'accorde la faveur de voir triompher notre juste cause, consolider nos droits, et le front de nos braves soldats se couvrir de lauriers immortels. Que ces hommes pour qui la patrie n'est qu'un vain mot s'opposent à la guerre du Texas : il se trouve dans la masse de la nation, assez de patriotisme pour seconder mes efforts. Je compte sur sa noble intrépidité pour reconquérir notre territoire usurpé. Mexicains, le gouvernement suprême m'a confié l'entreprise de rétablir l'ordre altéré à Jalisco et à Zacatecas : en me chargeant de cette importante mission je remplis mon devoir, et je le fais avec satisfaction, car je suis persuadé que les lois ne peuvent exister sans le maintien de l'ordre, et que la liberté ne peut exister sans les lois. J'ai l'entière confiance que la divine Providence protégera la juste cause que je suis chargé de défendre ; et j'espère qu'après être parvenu à faire rentrer dans l'ordre ceux qui l'ont violé, la vaillante armée de la république pourra s'occuper de reconquérir le territoire usurpé. La république a des ennemis cachés ; mais ils sont trop faibles pour triompher de la majorité des Mexicains dignes de ce nom ;

c'est sur eux que compte décidément Antonio Lopez de Santa-Anna.

Le droit de visite.

La Démocratie Pacifique publie l'article suivant sur la répression de la traite des noirs, le droit de visite et la commission mixte qui sera chargée de la révision des traités existant à ce sujet entre l'Angleterre et la France.

« La répression de la traite des noirs est qu'un cas particulier de la police générale des mers. En envisageant le droit de visite qu'au point de vue de la justice, on tombe dans toutes les difficultés de la question coloniale. Ce n'est plus l'intérêt général de l'ordre et de la liberté des mers qui est en jeu, c'est l'intérêt particulier des nations possédant des colonies. Ainsi posée, la question du droit de visite conduit logiquement à une modification profonde du régime colonial.

Mais, en supposant que l'on parvint à s'entendre sur ce point et à opérer cette modification profonde dans le régime colonial, la question du droit de visite ne serait pourtant pas résolue. Admettons que les colonies intertropicales ne soient plus cultivées que par des mains libres, ne restera-t-il pas toujours l'immense problème de la surveillance maritime et de la constatation du pavillon ?

Sir Robert Peel et lord Aberdeen se sont plusieurs fois expliqués à cet égard. Indépendamment du droit de visite établi pour la répression de la traite des noirs, sir Robert Peel et lord Aberdeen prétendent qu'il y a un droit de visite, essentiel et primitif, antérieur et supérieur à tout traité. C'est le droit de visite à l'effet de constater l'identité et la sincérité du pavillon. C'est là le véritable terrain sur lequel la commission mixte devrait se placer.

Le Times a annoncé que cette commission serait composée du docteur Lushington pour l'Angleterre et du duc de Broglie pour la France. Il paraît d'abord surprenant que le ministre ait choisi, pour représenter la France, le négociateur des traités dont le chômage et le pays demandent la cessation. On veut voir ensuite, dans ce choix, l'intention de n'envisager le droit de visite qu'au point de vue de la traite et des colonies.

Nous sommes loin de désapprouver l'idée d'une commission mixte ; mais nous croyons que cette commission, composée seulement d'un commissaire anglais et d'un commissaire français, et n'ayant pour objet que l'interprétation et la révision des traités de 1831 et 1833, ne pourra pas résoudre cette importante question du droit de visite, à laquelle se rattachent la paix du monde et l'avenir des sociétés modernes.

La commission mixte devrait être composée de commissaires délégués par tous les cabinets de l'Europe qui ont intérêt à l'ordre et à la liberté des mers. La commission mixte ne devrait pas avoir seulement pour objet la révision et l'interprétation des traités de 1831 et 1833 ; elle devrait considérer ces traités comme terminés, comme n'ayant plus aucune force, aucune existence, soit pour la France, soit pour les autres états qui y ont adhéré. Cette base une fois établie, la commission devrait poser ainsi le problème à résoudre : Quel est le système de police et de surveillance le plus économique et le plus efficace pour assurer l'ordre et la liberté sur toutes les mers du globe ?

Dans ces conditions, la commission mixte pourrait aboutir à quelque résultat utile.

Le droit de passage du Sund.

La polémique sur les droits du Sund ayant été récemment reprise, avec une nouvelle énergie, par la Gazette d'Etat de Berlin, la Gazette Universelle d'Augsbourg a publié, dans le courant du mois dernier, une réponse remarquable par

le savoir et l'habileté qui ont présidé à sa rédaction, et qu'on attribue généralement à la plume du comte de Crimenil, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Danemark.

Cette réponse aura paru tellement péremptoire au cabinet de Berlin, qu'il vient de rappeler de Copenhague le négociateur qu'il y entretenait depuis deux ans pour y soutenir les réclamations de son commerce et de sa navigation.

On connaît l'origine de cette négociation. De temps pour ainsi dire immémorial, le Danemark est en possession de prélever un péage au détroit du Sund. C'est principalement par le traité de Christianopolis de 1645, par ceux de 1701 et de 1720, que ce droit a été consacré et réglé ; mais le cours du temps ayant amené de nouveaux besoins, des réclamations se sont élevées de divers côtés, et principalement de la part de la Suède, contre les abus dont la perception de ce droit était devenue l'objet à quelques égards. Il en est résulté les conventions de Londres et d'Elsenaur de 1841, conclues sous la médiation du cabinet britannique.

Néanmoins, depuis lors, le cabinet de Berlin n'a cessé de refuser d'accéder à ces conventions, et il a fait valoir, avec une instance croissante et quelquefois avec une vivacité bien impetive, des réclamations contre cette perception, en ce qu'elle portait un dommage notable au commerce et à la navigation de ses provinces riveraines de la Baltique.

Pour soutenir ces réclamations et obtenir le redressement de ces griefs, la Prusse a entretenu depuis 1843, à Copenhague, un négociateur spécial, homme habile, très-versé dans la connaissance des intérêts du commerce européen et parfaitement approprié, par son caractère et la distinction de ses manières, pour faire réussir cette négociation, si cela eût été possible.

Ces difficultés étaient en effet nombreuses et pour ainsi dire insurmontables. Aussi, après avoir tenté toutes les voies, y compris celle de l'offre d'un rachat de ces droits, le cabinet de Berlin vient-il de prendre la résolution de rappeler le comte de Bulow, et de mettre ainsi un terme, du moins ostensiblement, aux négociations.

Quoi qu'il en soit, le comte de Bulow quitte Copenhague, où, dans l'accomplissement d'une tâche épineuse et délicate, il a su assurer la bienveillance de Christian VIII, l'intérêt de ses ministres, et laisser au milieu du corps diplomatique la réputation d'un homme très-capable et dont le gouvernement saura sans doute prochainement utiliser les talents sur un autre théâtre.

Quant au cabinet de Berlin, il sait très-bien quel a été son véritable adversaire dans le cours de cette négociation, et quelle influence a fait échouer tous ses efforts. Il n'est pas à présumer que ce cabinet, forcé de consulter les besoins des populations qu'il gouverne, ne ressente quelque peu l'échec que le gouvernement russe lui a fait subir en cette circonstance.

On assure, au reste, que ce n'est pas seulement la Russie, mais tous les cabinets européens qui ont été d'avis que les réclamations de la Prusse étaient intempestives, et qu'elles devaient au moins être ajournées à l'époque du renouvellement des conventions de Londres et d'Elsenaur.

Les journaux allemands parlent d'une grave indisposition dont se trouverait atteinte l'impératrice de Russie.

Le Journal de Francfort annonce que les dernières nouvelles reçues directement de St.-Petersbourg ne font aucune mention de la maladie de S. M. l'impératrice.

La société archéologique de Copenhague vient de nommer membre de ladite société notre compatriote, M. Rethaan Macaré, échevin de la ville de Middelbourg.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 29 Janv. 1845.

LE JUIF ERRANT. (1)

CINQUIÈME VOLUME.

Le Protecteur.

CHAPITRE XXXIV.

Le secrétaire du P. d'Aigrigny.

À peine le magistrat et le docteur Balaïnier eurent-ils disparu que Mlle de Cardoville, dont le visage rayonnait de bonheur, s'écria en regardant Rodin avec un mélange de respect et de reconnaissance :

— Enfin, grâce à vous, Monsieur... je suis libre... libre... Oh ! je n'avais jamais senti tout ce qu'il y a de bien-être, d'expansion, d'épanouissement dans ce mot adorable... liberté !

Et le sein d'Adrienne palpait ; ses narines roses se dilataient, ses lèvres vermeilles s'entr'ouvraient comme si elle eût aspiré avec délice un air vivifiant et pur.

— Je suis depuis peu de jours dans cette horrible maison, — reprit-elle ; — j'ai assez souffert de ma captivité pour faire vœu de rendre chaque année quelques pauvres prisonniers pour dettes à la liberté. Ce vœu vous pouvez le réaliser un peu moyen-âge, — ajouta-t-elle en souriant, — mais il faut pas prendre à cette noble époque seulement ses meubles et ses vêtements... Merci donc doublement, Monsieur, car je vous fais complice de cette pensée de délivrance qui vient d'éclairer, vous le voyez, au milieu du bonheur que je vous dois, et dont vous paraissez ému, touché. Ah ! que ma joie vous dise ma reconnaissance, et qu'elle vous paie de votre généreux secours ! — dit la jeune fille avec exaltation.

Mlle de Cardoville, en effet, remarquait une complète transfiguration dans la physionomie de Rodin. Cet homme, naguère si dur, si tranchant, si inflexible à l'égard du docteur Balaïnier, semblait sous l'influence des senti-

ments les plus doux, les plus affectueux. Ses petits yeux de vipère, à demi-voilés, s'attachaient sur Adrienne avec une expression d'ineffable intérêt... Puis comme s'il eût voulu s'arracher tout-à-coup à ces impressions, il dit, en se parlant à lui-même :

— Allons, allons, pas d'attendrissement. Le temps est trop précieux : ma mission n'est pas remplie... non, elle ne l'est pas... Ma chère Demoiselle, — ajouta-t-il en s'adressant alors à Adrienne, — ainsi... croyez-moi... nous parlerons plus tard de reconnaissance... Parlons-nous du présent si important pour vous et pour votre famille... Savez-vous ce qui se passe ?

Adrienne regarda le jésuite avec surprise et lui dit :

— Que se passe-t-il donc, Monsieur ?

— Savez-vous le véritable motif de votre séquestration dans cette maison ?... Savez-vous ce qui a fait agir Mme de Saint-Dizier et l'abbé d'Aigrigny ?

En entendant prononcer ces noms détestés, les traits de Mlle de Cardoville, naguères si heureusement épanouis, s'attristèrent, et elle répondit avec amertume :

— La haine, Monsieur... à sans doute animé Mme de Saint-Dizier contre moi...

— Oui... la haine... et de plus le désir de vous dépouiller impunément d'une fortune immense...

— Moi... Monsieur ? et comment ?

— Vous ignorez donc, ma chère Demoiselle, l'intérêt que vous aviez à vous trouver le 13 février rue Saint-François pour un héritage ?

— J'ignorais cette date et ces détails, Monsieur ; mais je savais incomplètement par quelques papiers de famille, et grâce à une circonstance assez extraordinaire, qu'un de nos ancêtres...

— Avait laissé une somme énorme à partager entre ses descendants, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur...

— Que malheureusement vous ignoriez, ma chère Demoiselle, c'est que les héritiers étaient tenus de se trouver réunis le 13 février à heure fixe ; ce jour et cette heure passés, les retardataires devaient être dépossédés. Comprenez-vous maintenant pourquoi on vous a enfermées ici, ma chère Demoiselle ?

— Oh ! oui, je comprends, — s'écria Mlle de Cardoville ; — à la haine que me portait ma tante, se joignait la cupidité... tout s'explique. Les filles du maréchal Simon, héritières comme moi... ont été séquestrées comme moi... — Et cependant, — s'écria Rodin, — vous et elles n'êtes pas les seules victimes... — Quelles sont donc les autres, Monsieur ?

— Un jeune Indien... — Le prince Djalma ? — dit vivement Adrienne.

— Il a failli être empoisonné par un narcotique... dans le même intérêt... — Grand Dieu ! — s'écria la jeune fille en joignant les mains avec épouvante. — C'est horrible ! lui... lui... ce jeune prince que l'on dit d'un caractère si noble, si généreux. Mais j'avais envoyé au château de Cardoville...

— Un homme de confiance, chargé de ramener le prince à Paris ; je suis cela ma chère Demoiselle ; mais à l'aide d'une ruse, cet homme a été éloigné, et le jeune Indien livré à ses ennemis.

— Et à cette heure... où est-il ?

— Je n'ai que de vagues renseignements ; je suis seulement qu'il est à Paris ; mais, je ne désespère pas de le retrouver ; je ferai ces recherches avec une ardeur presque paternelle ; car on ne saurait trop aimer les rares qualités de ce pauvre fils de roi. Quel cœur ! ma chère Demoiselle ! quel cœur ! l'or ! c'est un cœur d'or, brillant et pur comme l'or de son pays.

— Mais il faut retrouver le prince, Monsieur, — dit Adrienne avec émotion. — Il faut ne rien négliger pour cela, je vous en conjure ; est-ce que vous n'avez rien fait pour cela ?

— Certainement, — reprit Rodin avec considération, — j'ai tout fait... car c'est presque un enfant... dix-huit ou dix-neuf ans... j'ai été à Paris, dans cet enfer ; avec ses passions neuves, ardentes, avec sa naïveté, sa confiance, à quels périls me serait-il pas exposé ?

— Mais il s'agit d'abord de le retrouver, Monsieur, — reprit vivement Adrienne, — ensuite nous le soustrairons à ces dangers... j'ai été enfermée ici, apprenant son arrivée en France, j'avais eu l'air d'un homme de confiance lui offrir les services d'un ami inconnu ; je vous dis maintenant que cette folle idée, que l'on m'a tant reprochée, était fort bonne ; aussi j'y tiens plus que jamais ; le prince est de ma famille, je lui dois une généreuse hospitalité... je lui destinais le pavillon que j'occupais dans ce château...

Mais vous ? ma chère Demoiselle ?

— Aujourd'hui même, j'ai décidé de louer une maison que depuis quelque temps j'avais fait préparer, Monsieur, j'ai décidé à quitter Mme de Saint-Dizier et à venir me réfugier chez moi, Monsieur, puisque votre mission est d'être le bon génie de notre famille, soyez aussi généreux envers le prince Djalma que vous l'avez été pour moi ; pour les filles du général Simon ; je vous en conjure, tâchez de découvrir la retraite de ce pauvre fils de roi, comme vous dites ; gardez le secret et faites-le conduire dans ce pavillon, qu'un ami inconnu lui offre... qu'il ne s'inquiète de rien ; on pourvoira à tous ses besoins ; il vivra comme il doit vivre... en prince...

— Oui, il vivra en prince, grâce à votre royale munificence... Mais jamais

(1) Voir le Journal de La Haye, d'hier.

On écrit d'Amsterdam que quelques actionnaires de l'entreprise destinée à fournir la capitale d'eau potable, regrettent de voir que M. M. S. Catz ne se trouve pas placé à la tête de ces travaux, pour la réussite desquels il n'a épargné, dit-on, ni soins, ni sacrifices.

M. Beelo, lecteur à l'école royale de marine à Medemblik, et l'un de nos meilleurs poètes, qui s'occupe de rassembler les matériaux pour une *Description historique et archéologique de la grande salle du Binnenhof, à La Haye*, vient de faire la publication préalable d'un chapitre détaché de cet ouvrage, sous le titre de : *La fondation de l'ordre de St.-Jacques, par Florent V. comte de Hollande*, en l'an 1279.

Ce fragment ne pouvait venir plus à point, puisque, ainsi que nous l'avons rapporté, MM. les étudiants de l'Université de Leide se proposent de représenter, en mascarade publique, le cortège des chevaliers de cet ordre, se rendant après la cérémonie à la cour du comte. Aussi la première édition de cet intéressant écrit est presque épuisée et nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays; écrit d'un style qui prouve que la prose de M. Beelo ne le cède en rien à ses beaux vers, l'opuscule dont il s'agit est rempli de détails curieux sur la fondation des ordres de chevalerie en général, sur les usages de tournoi, et enfin sur la solennité qui sera le sujet de la mascarade promise aux habitants de Leide pour le 8 du mois prochain. Ce chapitre détaché nous fait augurer beaucoup de bien de l'ouvrage dont il est destiné à faire partie et sur lequel nous reviendrons plus tard.

Beaux-Arts.

Sous le titre de *Galerie nationale*, M. Paul Cheney, graveur fort distingué, s'occupe de publier la série de portraits des princes et princesses de l'auguste Maison d'Orange, depuis Guillaume le Taciturne jusqu'à Guillaume V. On sait que cette galerie qui a été retrouvée il y a quelques temps à Bruxelles, est due au burin d'un artiste célèbre de l'époque. Ces gravures tant soit peu détériorées par le temps, n'avaient besoin que d'être retouchées. Cette tâche M. Cheney l'a entreprise; il a fait l'acquisition de toute la série et il vient d'en faire paraître la première livraison. M. Cheney a obtenu l'autorisation de compléter cette intéressante collection en y ajoutant les portraits du feu Roi, de S. M. le Roi régnant et du Prince d'Orange.

Tous les membres de la famille royale ont honoré cette publication de leurs souscriptions. La Princesse Sophie, Grande-Duchesse Héritière de Saxe-Weimar, a daigné faire informer l'artiste, en des termes très-flatteurs pour lui, que S. A. R. intéressait beaucoup à cette œuvre d'art et qu'Elle y souscrivait avec plaisir.

Nous avons sous les yeux les épreuves de la première livraison. Nous nous réservons d'y revenir; pour le moment nous nous bornerons à dire que les gravures sont admirables d'exécution.

Suivant des nouvelles positives de Rome que publie la *Gazette Universelle* d'Ansbourg, les négociations entre le gouvernement espagnol et le Saint-Siège, qui dans ces derniers temps avaient rencontré des obstacles inattendus, viennent de reprendre une tournure favorable. On peut regarder comme certain, que par suite de ces négociations, la reconnaissance de la reine Isabelle par la cour de Rome aura lieu dans le plus bref délai.

On écrit de Vienne, que dans les cercles diplomatiques, surtout entre les représentants de la France, de la Prusse et la chancellerie d'état, on remarque des communications actives dont les troubles de la Suisse semblent être le sujet.

Des lettres d'Athènes du 10 janvier, mandent que l'amiral Canaris a été nommé ministre de la marine. On sait que ce portefeuille était resté vacant depuis l'arrivée de M. Coletti aux affaires. On parlait au si de la retraite de M. Tsavellas, ministre de la guerre. On s'attendait à l'arrivée d'un représentant de la Russie; on croyait que ce serait M. Severine, ambassadeur du Czar près la cour de Munich, qui serait investi de ces fonctions; cependant rien n'était encore décidé à cet égard.

Il paraît que le conflit religieux entre le gouvernement de

Hanovre et l'évêque de Hildesheim, est plus grave qu'on ne l'a cru d'abord. Nous apprenons aujourd'hui par une correspondance de Hanovre que M. l'évêque a reçu ordre de paraître devant le roi afin de justifier la conduite qu'il a tenue dans l'affaire de la réimpression du catéchisme de Canisius.

Nouvelles et affaires d'Espagne.

Madrid, 20 janvier.

Le sénat d'Espagne a voté, le 20 janvier, le projet de la réforme constitutionnelle. Un amendement du sénateur Pardo qui tendait à augmenter la catégorie des personnes habiles à entrer dans le sénat, de la classe des maréchaux de camp ayant rempli les fonctions d'inspecteurs de diverses armes, a été rejeté par 42 voix contre 28. Le projet de réforme a été voté à la majorité de 74 voix contre 12. La nouvelle loi fondamentale ne tardera pas à être promulguée et à devenir exécutoire. On croit qu' aussitôt après le gouvernement procédera à la nomination des sénateurs à vie.

La chambre des députés a continué la discussion de la dotation du culte et du clergé. L'opinion particulière de MM. Pacheco et Llorente a été rejetée à la majorité de 104 voix contre 22. La chambre a voté ensuite à une imposante majorité le projet du gouvernement pour la dotation du culte et du clergé.

Il a été donné lecture ensuite du projet de dotation des religieuses. La majorité de la commission a fait un rapport de forme au projet du gouvernement; mais MM. Montevirgen, Celso Andrade et Navia Sorio ont signé une opinion particulière, qui, selon toute apparence, sera rejetée.

— On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats*, comme confirmation de l'arrestation de Zurbano :

« Une grave et importante nouvelle vient de se répandre dans la ville. Zurbano, qui depuis sa malheureuse échouffourée dans la province de Rioja, se tenait caché dans une maison de la banlieue de Logrono, a été arrêté dans la soirée du 19.

« Il est certain que Zurbano a été mis immédiatement en chapelle et fusillé le surlendemain 21, dans la matinée. Le *Phare des Pyrénées*, dont les informations sont toujours très-exactes, vient, dit-on, de recevoir par voie extraordinaire la confirmation de cette dernière nouvelle. On lui annonce également que l'un des beaux-frères de Zurbano a été arrêté; on ignore le sort qui lui est réservé. »

Bourse de Madrid du 20 janvier.

3 p. c. 31 $\frac{1}{2}$ au comptant, 31 $\frac{1}{2}$ à 60 jours. — 5 p. c. 23 $\frac{1}{2}$ à 60 jours. — Dette sans intérêt 7 $\frac{1}{2}$ à 60 jours, $\frac{1}{2}$ prime.

On nous écrit de Madrid :
Le ministre des finances (M. Mon), dans le discours qu'il a prononcé le 18 à la chambre des députés, a donné quelques détails intéressants sur la valeur produite au pays, et à la nation par la vente des biens du clergé régulier et du clergé séculier. Les biens du clergé régulier vendus jusqu'à ce jour étaient taxés à 457,539,112 réaux. Ceux qui ont été vendus donnent 734 millions de réaux. Les convents avec leurs édifices immenses et leurs immenses intérêts et leurs immenses biens vendus, qu'ont-ils produit? Un calcul approximatif en fait l'évaluation à 517 millions 312 réaux, argent effectif. En considération de ces valeurs, quelle est la charge imposée au trésor? 50 millions pour les pensions des moines et des religieuses. Le chiffre de la dette publique amortie avec le paiement de ces biens vendus s'élève à 4,660 millions des diverses dettes de l'Etat. Voilà les avantages que la vente des biens du clergé a rapportés jusqu'à ce jour au gouvernement.

Le ministre des finances dont l'activité est extrême, et qui trouve moyen de faire face non-seulement à tous les besoins intérieurs, mais encore à toutes les exigences même du dehors, vient d'envoyer en France des fonds destinés à payer le solde arriéré de la légion étrangère. Des fonds doivent être également expédiés en Angleterre, pour désintéresser la légion anglaise. Ce qui paraît caractériser l'administration financière de M. Mon, c'est une haute probité combinée avec une activité d'esprit et de conception vraiment remarquables.

On écrit de Madrid, à la date du 19 janvier, au *Journal des Débats* :

« Il y a eu ce moment un changement complet dans la politique du cabinet espagnol, qui s'est rapproché de la fraction libérale dite *puritaine*, c'est-à-dire de Concha et de Pacheco. Les nominations faites en faveur de ceux-ci sont le résultat de

ce rapprochement, dont l'origine remonte à réconciliation entre M. Mon et le général Narvaez. De nouvelles nominations et d'autres mesures qu'on doit adopter prochainement doivent prouver que le cabinet est résolu à marcher décidément dans la nouvelle voie où il est entré.

« On croit que la principale cause de ce changement est l'intérêt commun de combattre le parti monarchique pur, représenté par M. de Viluma. On craint qu'aux élections prochaines son parti ne s'augmente dans quelques provinces. M. Martinez de la Rosa s'est prêté, dit-on, avec beaucoup d'empressement à faire les premières démarches pour arriver à la transaction; il a été en cela vivement appuyé par les journaux libéraux et par tous ceux qui ont acheté des biens nationaux ou qui ont envie d'en acheter. On regrette maintenant d'avoir traité d'une manière trop dure MM. Cortina, Madoz et leurs collègues.

« Le remplacement du baron de Meer était une mesure indispensable du moment qu'on voulait se rapprocher de la fraction puritaine. Si le général eût été conservé en Catalogne, toutes les élections des quatre provinces de la principauté auraient été favorables à M. de Viluma, car il est intimement lié avec cet ancien ministre.

« On pense que M. Martinez de la Rosa quittera le ministère aussitôt après le vote de la loi sur la répression de la traite. Dans ce cas, le général Narvaez passera aux affaires étrangères, et le général Mazarredo le remplacera à la guerre. »

Chambres françaises.

Nous avons promis de revenir sur la séance de la chambre des députés du 25. Elle a été consacrée tout entière à la discussion et au vote de l'amendement de M. Léon de Malleville sur l'affaire de Taïti.

Malgré le premier vote de la chambre qui, en repoussant l'amendement de M. Carné, semblait en avoir fini avec la question ministérielle, l'amendement de M. de Malleville qui renouvelait tous les périls du cabinet, avait de très-grandes chances de réussite. On sait de quelle impopularité jouit en France le nom du missionnaire Pritchard. C'était de lui et de son indémnité qu'il s'agissait dans le paragraphe. La commission proposait à la chambre de se déclarer satisfaite de la solution donnée à l'affaire de Taïti : M. de Malleville voulait, au contraire, faire insérer dans l'adresse une expression de regret en ce qui touche cette solution. C'était bien là une question ministérielle; mais c'était aussi une question électorale, et de là naissait pour le ministère un grave danger. Un certain nombre de députés pouvaient croire leur réélection compromise, s'ils ne donnaient pas, sur ce point, satisfaction à l'opinion publique soulevée contre l'indemnité accordée à Pritchard. L'amendement de M. de Malleville a été rejeté, mais après deux épreuves successives. La décision du bureau a provoqué de la part de la gauche les plus énergiques réclamations.

Le débat a été très-beau : après M. Léon de Malleville, qui a développé son amendement dans un discours fort spirituel et fort habile, et M. de Peyramont qui, au nom de la commission, l'a longuement combattu, la chambre a tour à tour entendu MM. Odilon Barrot, Guizot et Dufaure, c'est-à-dire trois de ses plus éminents orateurs.

M. Barrot, qui est toujours grave, élevé, abondant, a été vigoureux dialecticien et ingénieux discuteur de faits. Jamais sa parole n'avait été plus serrée, plus précise et plus dépourvue de vagues hors-d'œuvre. M. Guizot, de son côté, a brillé par toutes les qualités oratoires qu'on lui connaît : M. Dufaure, enfin, a donné à toutes les questions qu'il traite, cette apparence simple et lucide qui les met à la portée de tous, et qui fournit à la discussion et au vote des éléments certains.

Après quelques considérations sur la politique générale du cabinet et sur la question du droit de visite, M. de Malleville est entré dans la discussion des faits particuliers relatifs à Taïti.

Il examine ensuite la négociation à laquelle ces faits ont donné lieu, d'après les documents qui ont été fournis; c'est là, dit-il, que pour moi la faiblesse du ministère apparaît dans tout son jour. Pourquoi cette inquiétude sur les sentiments éveillés en Angleterre par la nouvelle de l'incident relatif à M. Pritchard? Pourquoi cet empressement à aller au-devant des

sonchambres françaises ont été mieux placés... Il suffit de voir comme je l'ai vue, sa belle et mélancolique figure pour...

— Vous l'avez donc vu, Monsieur? — dit Adrienne en interrompant Rodin.
— Oui, ma chère Demoiselle, je l'ai vu pendant deux heures environ... et il ne m'en a pas fallu davantage pour le juger; ses traits charmants sont le miroir de son âme.

— Et où l'avez-vous vu, Monsieur?
— A votre ancien château de Cardoville, ma chère Demoiselle, non loin d'un quel la tempête l'avait jeté... et où je m'étais rendu afin de...

Puis, après un moment d'hésitation, Rodin reprit comme emporté malgré lui par sa franchise :

— Eh! mon Dieu, où je m'étais rendu pour faire une action mauvaise, honteuse et méprisante... il faut bien l'avouer...

— Vous? Monsieur... au château de Cardoville? pour une mauvaise action!
— s'écria Adrienne, profondément surprise...

— Hélas! oui, ma chère Demoiselle, — répondit naïvement Rodin. — En un mot, j'avais ordre de M. l'abbé d'Aigrigny de mettre votre ancien régisseur dans l'alternance d'être renvoyé, ou de se prêter à une indignité... oui, à quelque chose qui ressemblait fort à de l'espionnage et à de la calomnie... mais l'honnête et digne homme a refusé...

— Mais qui êtes-vous donc, Monsieur? — dit Mlle de Cardoville, de plus en plus étonnée.

— Je suis... Rodin, le secrétaire de M. l'abbé d'Aigrigny... bien peu de chose, comme vous voyez.

Il faut renoncer à rendre l'accent de sa humble et ingénue du jésuite, en prononçant ces mots, qu'il accompaniait d'un salut respectueux.

A cette révélation, Mlle de Cardoville se leva et se précipita vers le secrétaire.

Nous l'avons dit, Adrienne avait quelquefois entendu parler de Rodin, l'humble secrétaire de l'abbé d'Aigrigny, comme d'un sorte de machine obéissante et passive. Ce n'était pas tout; le régisseur de la terre de Cardoville, en écrivant à Adrienne au sujet du prince Djalma, s'était plaint de proportions perdues et déloyales de Rodin. Elle avait donc eu à souffrir une vague défiance, lorsqu'elle apprit que son libérateur avait été traité d'espion et d'odieux. De ce côté ce sentiment défavorable était renforcé par ce qu'elle avait vu de Rodin, et par la dénonciation qu'il venait de formuler si nettement contre l'abbé d'Aigrigny devant le magistrat; et puis enfin, par l'aspect même du jésuite lui-même, allait ainsi au-devant d'un reproche qu'on pouvait lui adresser.

Néanmoins, ce fut avec une sorte de froide réserve que Mlle de Cardoville continua cet entretien, commencé par elle avec autant de franchise que d'a-

London et de sympathie.

Rodin s'aperçut de l'impression qu'il causait; il s'y attendait; il ne se déconcerta donc pas le moins du monde lorsque Mlle de Cardoville lui dit en l'envisageant bien en face et attachant sur lui un regard perçant :

— Ah!... vous êtes Monsieur Rodin... le secrétaire de M. l'abbé d'Aigrigny?
— Dites, ex-secrétaire, si l'on vous plaît, ma chère Demoiselle, — répondit le jésuite; — car vous sentez bien que je ne remettrai jamais les pieds chez l'abbé d'Aigrigny... Je m'en suis fait un ennemi implacable, et je me trouve sur le pavé... Mais il n'importe... Qu'est-ce que je dis? Mais tant mieux, puisqu'à ce prix là des méchants sont démasqués et d'honnêtes gens secourus.

Ces mots, dits très-simplement et très-dignement, ramènèrent la pitié au cœur d'Adrienne. Elle songea qu'après tout ce pauvre vieux homme disait vrai. La haine de l'abbé d'Aigrigny, ainsi dévoilée devait être inexorable, et, après tout, Rodin n'avait rien de plus à dire pour faire une généreuse révélation.

Pourtant, Mlle de Cardoville reprit froidement :

— Puisque vous savez, Monsieur, les propositions que vous étiez chargé de faire au régisseur de la terre de Cardoville si honteuses, si perfides, comment avez-vous pu consentir à vous en charger?

— Pourquoi? pour quoi? — reprit Rodin avec une sorte d'impatience pénible. — Eh! mon Dieu! parce que j'étais alors complètement sous le charme de l'abbé d'Aigrigny, un des hommes le plus prodigieusement habiles que je connaisse, et, je l'ai appris depuis avant-hier seulement, un des hommes le plus prodigieusement dangereux qu'il y ait au monde; il avait vaincu mes scrupules en me persuadant que la fin justifiait les moyens... Et je dois l'avouer, la fin qu'il semblait se proposer était belle et grande; mais avant-hier... j'ai été cruellement démasqué... un coup de foudre m'a réveillé.

Tenez, ma chère Demoiselle, — ajouta Rodin avec une sorte d'embarras et de confusion, — ne parlons plus de mon fâcheux voyage à Cardoville. Quoique je n'aie été qu'un instrument ignorant et aveugle, j'en ai autant de honte et de chagrin, que si j'avais agi de moi-même... Cela me pèse et m'opprime. Je vous en prie, parlons plutôt de vous, de ce qui vous intéresse, car l'âme se dilate aux généreuses pensées, comme la poitrine se dilate à un air pur et salubre.

Rodin venait de faire si spontanément l'aveu de sa faute; il l'expliquait si naturellement; il en paraissait si sincèrement contrit, qu'Adrienne, dont les soupçons n'avaient pas d'ailleurs d'autres éléments, sentit sa défiance beaucoup diminuer.

— Ainsi, — reprit-elle, en examinant toujours Rodin, — c'est à Cardoville que vous avez vu le prince Djalma?

— Oui, Mademoiselle, et de cette rapide entrevue date mon affection pour

lui; aussi je remplis ma tâche jusqu'au bout; soyez tranquille, ma chère Demoiselle, pas plus que vous, pas plus que les filles du maréchal Simon, le prince ne sera victime de ce détestable complot, qui ne s'est malheureusement pas arrêté là.

— Et qui donc encore a-t-il menacé?

— M. Hardy, homme rempli d'honneur et de probité, aussi votre parent, aussi intéressé dans cette succession, a été éloigné de Paris par une infame trahison. Enfin, un dernier héritier, malheureux artisan, tombant dans un piège habilement tendu, a été jeté dans une prison pour dettes.

— Mais, Monsieur, — dit tout à coup Adrienne, — au profit de qui cet horrible complot, qui, en effet, m'épouvante, était-il donc tramé?

— Au profit de M. l'abbé d'Aigrigny! — répondit Rodin.

— Lui! et comment? de quel droit? il n'était pas héritier?

— Ce serait trop long à vous expliquer, ma chère Demoiselle; vous saurez tout un jour; soyez seulement convaincue que votre famille n'avait pas d'ennemi plus acharné que l'abbé d'Aigrigny.

— Monsieur, — dit Adrienne cédant à un dernier soupçon, je vais vous parler bien franchement. Comment ai-je pu mériter ou vous inspirer le vif intérêt que vous me témoignez, et que vous étendez même sur toutes les personnes de ma famille?

— Mon Dieu, ma chère Demoiselle, — répondit Rodin, en souriant, — si je vous le dis... vous allez vous moquer de moi... ou ne pas me comprendre...

— Parlez, je vous en prie, Monsieur. Ne doutez ni de moi, ni de vous.

— Eh bien! je me suis intéressé, dévoué à vous, parce que votre cœur est généreux, votre esprit élevé, votre caractère indépendant et fier... Une fois bien à vous, ma foi! les vôtres, qui sont d'ailleurs aussi fort dignes d'intérêt, ne m'ont plus été indifférents... Les servir, c'était vous servir encore.

— Mais, Monsieur... en admettant que vous me jugiez digne des louanges beaucoup trop flatteuses que vous m'adressez... comment avez-vous pu juger de mon cœur, de mon esprit, de... mon caractère?

— Je vous en prie, ma chère Demoiselle; mais auparavant je dois vous faire encore un aveu dont j'ai grand'honte... Lura même que vous ne seriez pas si merveilleusement douée, ce que vous avez souffert depuis votre entrée dans cette maison devrait suffire, n'est-ce pas? pour vous mériter l'intérêt de tout homme de cœur.

— Je le crois, Monsieur.

— Je pourrais donc expliquer ainsi mon intérêt pour vous; eh bien! pourtant, je l'avoue, cela ne m'aurait pas suffi; vous auriez été simplement Mademoiselle de Cardoville, très-riche, très-noble et très-belle jeune fille, que vous

réclamations de lord Aberdeen, à accorder, que dis-je, à proposer l'indemnité? Ce n'est pas là de la déférence, c'est de la subordination.

L'orateur ne croit pas d'ailleurs que l'indemnité concédée à M. Pritchard puisse en aucune façon être justifiée; il ne croit pas qu'il y ait rien de sérieux dans le dommage dont il se plaint.

M. de Malleville termine en suppliant M. le ministre des affaires étrangères d'accepter le combat résolument et franchement sur le terrain où il l'a placé; il supplie la chambre; par l'adoption de son amendement ou de tout autre, de sauver la dignité de la France.

M. de Peyramont. La commission accepte franchement le débat tel qu'il est posé par l'honorable préopinant; c'est-à-dire qu'elle repousse son amendement, qui tendrait à faire déclarer qu'à propos de l'affaire de Taïti, l'Angleterre a manqué de bon vouloir envers nous, et que l'indemnité promise par le cabinet ne sera pas payée par celui qui le remplacera.

M. de Peyramont cherche à prouver, par la déclaration même de M. Bruat, que M. Pritchard avait droit à une indemnité. Il est certain, dit-il, que M. Pritchard avait eu à se plaindre dans sa personne comme dans ses biens, et l'indemnité n'est qu'une juste compensation.

En vérité, je ne comprends pas ces réclamations, pas plus que les reproches que cette affaire a soulevés contre le cabinet. Eh! mon Dieu! mais ces reproches de faiblesse, de concession, dont on fatigue le cabinet; mais les ministres anglais, sur les mêmes affaires, sur les mêmes questions, ont à les combattre! Attendez un mois et vous entendrez les orateurs de l'opposition, dans le parlement, reprendre les arguments dont l'opposition française a tant abusé contre le chef du cabinet qui siège sur ces bancs! Oui vous verrez les adversaires de lord Aberdeen s'élever avec véhémence contre l'outrage fait à l'Angleterre dans la personne de son agent principal dans les ports de l'Océanie. En voulez-vous une preuve? mais déjà la presse anglaise prélude à ces attaques! J'ai lu un journal de Londres qui, s'indignant des événements qui ont eu lieu à Taïti, s'écrie que maintenant il suffira à M. Guizot d'une indemnité de quelques livres sterling pour se donner la satisfaction de faire insulter l'Angleterre dans la personne d'un de ses citoyens les plus éminents.

En terminant, dit l'orateur, je ne puis, quant à moi, bien loin de blâmer la politique du cabinet, qu'applaudir à sa sagesse, à sa fermeté. Oui, sa fermeté! car s'il n'eût pas dû résister à l'entraînement des passions qui bouillonnaient autour de lui, s'il eût été plus préoccupé de sa satisfaction personnelle, de sa tranquillité, de sa popularité, j'oserais le dire, que des grands intérêts du pays, un misérable incident, peut-être, devenait la cause d'une guerre entre deux grandes nations faites pour travailler de concert au bonheur de l'humanité, pour marcher ensemble à la conquête de tous les progrès de la civilisation! Mais à l'heure qu'il est, s'il eût en moins de prévoyance, moins de raison, le monde entier n'aurait plus pour ces hommes qu'il doit bénir, que des malédictions.

M. Odilon-Barrot se plaint que le ministère n'ait répondu rien de sérieux aux arguments décisifs que l'on a apportés dans le débat. Reprenant la question à son point de départ, il refait l'histoire des événements de Taïti, à chacun desquels il joint un commentaire véhément. Il s'indigne à la pensée du blâme qui a frappé l'officier français, tandis que l'instigateur de la révolte, l'homme qui a fait couler le sang, le conspirateur, le meurtrier Pritchard sera indemnisé! et de quoi? grand Dieu! de ce qu'il est resté prisonnier huit jours dans un blockhaus, tandis qu'il eût dû expier par un châtement juste autant que terrible ses intrigues! que dis-je, ses crimes!

M. Guizot: Messieurs, avant d'entrer dans cette discussion, je veux écarter un reproche mêlé d'éloges que nous a adressé l'honorable préopinant; il a dit que nous avions tenu au début de cette affaire un langage et une attitude, différents du langage et de l'attitude que nous avons tenus à la fin. Il nous a loués dans le premier; il nous a blâmés dans le second. Je vais montrer à la chambre que notre attitude et notre langage ont été exactement les mêmes aux deux époques.

Le moyen pour moi sera bien simple; il faut que la chambre me permette de mettre sous ses yeux la dépêche par laquelle l'affaire a commencé et celle par laquelle elle a fini. La chambre entière connaît ces dépêches, mais l'usage qu'on en a fait m'oblige à les reproduire textuellement. J'écrivais, le 8 août, à M. de Jarnac...

(Ici le ministre donne lecture à la chambre, de ses dépêches à M. de Jarnac, du 8 et du 25 août.)

M. Guizot demande à la chambre s'il y a entre ces deux dépêches la plus légère différence, si elles ne sont pas, dans leurs assertions, dans leurs conclusions, exactement conformes? Puis il continue:

L'honorable préopinant a dit que dans l'intervalle de ces deux dépêches il y avait eu des menaces du gouvernement anglais, menaces qui avaient effrayé le gouvernement français, qui avaient profondément modifié ses idées et ses résolutions; c'est une erreur.

Le gouvernement anglais n'a pas menacé; le gouvernement français n'a pas craint. L'agent français à Londres a tenu son gouvernement exactement informé de ce qu'il voyait, de ce qu'il entendait, des dispositions de l'esprit public; rien de plus, c'était son devoir de transmettre exactement ces informations.

J'aborde maintenant le débat et j'accepte d'abord la question telle qu'elle a été posée par l'amendement de M. de Malleville et par les développements qu'elle vient de recevoir. Oui, il faut toujours, entre la France et l'Angleterre, égards, ménagements, procédés, avantages, concessions réciproques. Toute autre conduite serait honteuse, et plus tard, funeste.

Persone ne pense ici plus profondément que mes amis et moi qu'une prospérité matérielle, quelle qu'elle fût, ne pourrait jamais compenser le véritable abaissement du pays. Mais peut-on dire qu'en fait, entre la France et l'Angleterre, les avantages, les concessions n'aient pas été réciproques? et quand je l'entends répéter, après ce qui s'est passé depuis un an, et surtout depuis dix mois, entre nous et l'Angleterre, en vérité je crois rêver... tant j'ai de peine à concevoir que les faits aient été à ce point méconnus ou mal compris. Je pourrais mettre sous vos yeux la situation relative des deux pays et vous exposer tous les faits sur tous les points du monde où nous avons des affaires communes; vous verriez par là que les avantages, que les concessions ont partout été réciproques; que sur tous les points la France, loin d'avoir perdu du terrain, par suite de ses rapports avec l'Angleterre, en a gagné.

La politique française, la politique nationale, en Espagne, en Afrique, en Italie, partout, loin de souffrir de nos intimités, a pris, grâce à nos bons rapports, des racines plus profondes.

Je prends le premier acte de l'affaire, l'acceptation du protectorat de Tahiti par la France.

On vous l'a dit tout à l'heure: avant cette époque, l'influence de l'Angleterre dominait dans cette île, non pas directement, mais par ses missionnaires, par les traditions, par les habitudes du pays, depuis une quarantaine d'années. Nous avons changé tout cela; nous avons substitué l'influence française à celle de l'Angleterre.

Nous l'avons fait pour consolider notre possession des Marques, parce que nous n'avons pas voulu que le drapeau de la France reculât; parce que nous avons pensé que les deux religions pouvaient, là aussi, s'exercer et se pratiquer en liberté; parce que aussi, je dois le dire, nous avons cru que nos bons rapports avec l'Angleterre nous aideraient à surmonter les difficultés auxquelles cette détermination pourrait donner lieu. Mais, quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire que nous avons pris le protectorat de cette île par déférence, par condescendance pour l'Angleterre. Assurément, le gouvernement anglais a très bien compris nos intentions, il a accepté tout de suite la nouvelle situation que nous nous étions faite. Mais, je le répète, on ne peut pas dire qu'ici c'est nous qui avons fait une concession.

Je passe au second acte, la prise de possession. Oui, je le reconnais, c'est nous qui avons fait une concession en désavouant l'amiral Dupetit-Thouars. Mais nous avons bien fait de ne pas accepter la possession absolue, notre intérêt le voulait ainsi. Pendant toute la durée du protectorat, en effet, il n'y avait eu que des troubles sans gravité, et vous savez ce qui a eu lieu après la prise de possession. Ce qui n'était pas arrivé sous le protectorat, ce qui ne serait pas arrivé, le régime de la souveraineté absolue le fit éclater à l'instant.

Voici le troisième acte: l'expulsion de Pritchard.

Messieurs, on a oublié deux choses ici: d'abord, au moment où M. Pritchard a été expulsé, il était rappelé par son gouvernement. L'Angleterre avait tenu compte de nos représentations; elle nous avait accordé satisfaction sur ce point; on l'oublie. Quant M. Pritchard a été expulsé... pardonnez-moi de rentrer dans ces détails, je suis obligé de tenir compte de tout, d'après le tour que la discussion a pris, et pour bien établir le bilan de la situation réciproque de la France et de l'Angleterre. L'honorable M. de Peyramont vous le disait tout-à-l'heure, quand il a été expulsé, M. Pritchard demandait qu'il fût fait une enquête sur sa conduite; il voulait être jugé; il l'a demandé et le de-

mandait encore récemment. Il soutient qu'il a été étranger à l'explosion de la guerre, à la prise d'armes; que l'on n'aurait pas le droit de le condamner, s'il avait été réellement jugé. Nos agents n'ont pas cru devoir prendre ce soin, et ils ont bien fait: leur conviction sur les dangers de la présence de M. Pritchard était fondée; le succès eût été difficile, peut-être sans résultat, car un conseil de guerre eût eu besoin de preuves positives, comme un jury. Personne ne dira qu'un conseil de guerre français eût été violent ou inique; le procès eût entretenu violemment l'état de troubles. Nos agents ont pensé que ce mode de procéder n'était pas bon. Ils ont eu raison, je les approuve.

M. Pritchard prétend avoir souffert un dommage dans sa fortune... Il le dit... Nous n'avons pas admis sa réclamation de prime-abord... Il y aura lieu à indemnité seulement si le fait est vrai, et les amiraux français et anglais seront chargés de le vérifier.

Voilà le vrai de la situation. Il n'y a rien là que de très-parfaitement conforme aux principes d'équité et de saine politique.

Je vous rappelais tout à l'heure la gravité de la situation. Nous avons à choisir entre une transaction ou une rupture. Ce n'est pas moi qui le dis... c'est la reine d'Angleterre qui l'a dit en propres termes dans le discours de prorogation du parlement.

Le discours royal porte:

«S. M. s'est trouvée récemment engagée dans des discussions avec le gouvernement du roi des Français, sur des événements de nature à interrompre la bonne entente et les relations amicales entre ce pays et la France. Vous vous réjouirez d'apprendre que, grâce à l'esprit de justice et de modération qui a animé les deux gouvernements, ce danger a été heureusement écarté.»

Si tout ce que j'ai dit est vrai, et j'affirme que tout est vrai, tout sera contesté sans doute, car tout peut l'être; mais rien ne sera détruit; si tout ce que j'ai dit est vrai, je puis en conclure que les transactions qui ont eu lieu ont été équitables, convenables, et que chacune des deux parties a fait des concessions réciproques. Ce que nous avons concédé, nous, c'est qu'il y avait eu dans certains actes de M. d'Aubigny certaines circonstances regrettables, blâmables qui pouvaient entraîner une indemnité en faveur de M. Pritchard, si les faits qu'il allègue étaient vrais.

Ce que nous a concédé le gouvernement anglais, le voici: il a renoncé à nous contester le droit de renvoyer M. Pritchard.

Je trouve tout simple que l'on combatte les opinions que j'apporte à cette tribune; mais il y a certaines expressions, certaines inconvenances qu'il ne faut pas laisser s'introduire dans nos débats. (L'orateur est en ce moment tourné vers la droite.)

Vois de la droite: Lesquelles? lesquelles? De qui parlez-vous?

M. Guizot: Je ne m'adresse à personne; je ne sais qui a prononcé les paroles que je signale.

M. Dubois (Loire-Inférieure) prononce quelques mots au milieu du bruit.

M. Guizot: Je ne me plains pas par un sentiment personnel, mais j'entends dire d'un côté, de l'autre: C'est ridicule! c'est absurde! Je le répète, ne laissons pas s'introduire de telles expressions parmi nous.

M. De Larochejacquelein: J'ai dit tout à l'heure à mon voisin: Il est absurde de penser que pour M. Pritchard la guerre universelle aurait lieu; ces paroles ne s'adressaient pas à vous.

M. Guizot: J'ai saisi la première occasion de dire, sur ces inconvenances, ma pensée, parce qu'il est impossible de ne pas l'exprimer. La vivacité de nos débats est bien assez grande, l'agitation qu'ils répandent dans les opinions au dehors est assez grande pour que nous n'y ajoutions pas par des inconvenances.

M. Dufaure: La question a déjà longtemps occupé la chambre. En venant répondre à M. le ministre des affaires étrangères, je m'efforcerais de ne pas trop prolonger ce débat.

Il y a deux ans que le gouvernement vient nous annoncer la grande détermination qu'il avait prise de porter notre commerce, notre influence dans l'Océan Pacifique, d'occuper pour cela une des îles de cet Océan, l'île de Taïti. A cette époque, cette détermination trouva parmi nous des partisans et des adversaires. Quant à moi, je n'hésitai pas à le dire, j'étais au nombre de ses partisans; je le suis encore, et c'est pour cela que j'ai éprouvé, dès l'an passé, le besoin de protester contre toutes les fautes qui seraient faites dans cette question.

Je regrette ces fautes sous deux rapports: premièrement parce qu'elles dépopularisent dans ce pays-ci la tendance qu'avait montrée le gouvernement à ouvrir à notre commerce de

malheur m'eût fort apitoyé sans doute; mais je me serais dit: cette pauvre Demoiselle est très à plaindre, soit; mais moi, pauvre homme, qu'y puis-je? mon unique ressource est ma place de secrétaire de l'abbé d'Aigrigny, et c'est lui qu'il me faut d'abord attaquer! Il est tout puissant, et je ne suis rien; lutter contre lui, c'est me perdre sans espoir de sauver cette infortunée. Tandis qu'au contraire, sachant ce que vous étiez, ma chère Demoiselle, ma foi! je me suis révolté dans mon infériorité. Non, non, me suis-je dit, mille fois non! Une si belle intelligence, un si grand cœur ne seront pas victimes d'un abominable complot... Peut-être je serai brisé dans la lutte, mais du moins j'aurai tenté de combattre.

Il est impossible de dire avec quel mélange de finesse, d'énergie, de sensibilité, Rodin avait accoutumé ces paroles.

Ainsi que cela arrive fréquemment aux gens singulièrement disgraciés de la nature, dès qu'ils sont parvenus à faire oublier leur laid, cette laideur même devient un motif d'intérêt, de considération, et l'on se dit: quel dommage qu'un tel esprit, qu'une telle âme, habite un corps pareil, et l'on cherche à le louer, presque à l'admirer, par ce contraste.

Il en était ainsi de ce que Mademoiselle de Cardoville commençait à éprouver pour Rodin, car autant il s'était montré brutal et insolent envers le docteur Balaïnier, autant il était simple et affectueux avec elle.

Cette seule chose excitait vivement la curiosité de Mlle de Cardoville, c'était de savoir comment Rodin avait conçu le dévouement et l'admiration qu'elle lui inspirait.

Pardonnez mon indiscrète et opiniâtre curiosité, Monsieur... mais je dois savoir...

Comment vous m'avez été... moralement révélée, n'est-ce pas?... Mon Dieu, ma chère Demoiselle, rien n'est plus simple... En deux mots, voici le secret: l'abbé d'Aigrigny ne voyait en moi qu'une machine à écrire, un instrument obtus, muet et aveugle...

Je croyais à M. d'Aigrigny plus de perspicacité. Vous avez raison, ma chère Demoiselle... c'est un homme d'une sagesse immense; mais je le trompais... en affectant plus que de la simplicité... Non, n'êtes pas me croire faux... Non, je suis fier... oui, fier... à l'instinct, et ma fierté consistait à ne jamais paraître au-dessus de ma position; si subalterne qu'elle soit! Savez-vous pourquoi? C'est qu'alors, si haut que soient mes supérieurs... je me dis: ils ignorent ma valeur; on n'est donc pas moi, c'est l'infériorité de la condition qu'ils humilient... A cela, je joins deux choses: mon amour-propre est à couvert, et je n'ai à haïr personne.

— Oui, je comprends cette sorte de fierté, — dit Adrienne, de plus en plus

frappée du tour original de l'esprit de Rodin.

— Mais revenons à ce qui vous regarde, ma chère Demoiselle. — La veille du 13 février, M. l'abbé d'Aigrigny me remit un papier sténographié, et me dit: Transcrivez cet interrogatoire, vous y ajouterez que cette pièce vient à l'appui de la décision d'un conseil de famille, qui déclare, d'après le rapport du docteur Balaïnier, l'état de l'esprit de Mlle de Cardoville assez alarmant pour exiger sa réclusion dans une maison de santé...

— Oui, — dit Adrienne avec amertume, — il s'agissait d'un long entretien que j'ai eu avec Mme de Saint-Dizier, ma tante, et que l'on écrivait à mon insu.

— Me voici donc tête-à-tête avec mon mémoire sténographié; je commence à le transcrire. Au bout de dix lignes, je reste frappé de stupeur, je ne sais si je rêve ou si je veille... Comment! folle! — m'écriai-je, — Mlle de Cardoville folle?... Mais les insensés sont ceux-là qui osent soutenir une monstruosité pareille!... De plus en plus intéressé, je poursuis ma lecture, je sursais. — Oh! alors, que vous dirai-je?... Ce que j'ai éprouvé, voyez-vous, ma chère Demoiselle, ne se peut exprimer: c'était de l'attendrissement, de la joie, de l'enthousiasme!...

— Monsieur... dit Adrienne.

— Oui, ma chère Demoiselle, de l'enthousiasme!... Que ce mot ne choque pas votre modestie; sachez donc que ces idées si neuves, si indépendantes, si courageuses, que vous exposez avec tant d'éclat devant votre tante, vous sont à votre insu presque communes avec une personne pour laquelle vous ressentirez un jour le plus tendre, le plus religieux respect.

— Et de qui voulez-vous parler? Monsieur, — s'écria Mlle de Cardoville, de plus en plus intéressée.

Après un moment d'hésitation apparente, Rodin reprit:

— Non... non... il est inutile maintenant de vous en instruire... Tout ce que je puis vous dire, ma chère Demoiselle, c'est que, ma lecture finie, je courus chez l'abbé d'Aigrigny afin de le convaincre de l'erreur où je le voyais à votre égard... Impossible de le joindre... mais hier matin, je lui ai dit vivement ma façon de penser: il ne parut étonné de rien de ce que je disais, de s'apercevoir que je pensais. Un dédaigneux silence accueillit toutes mes instances. Je crus sa bonne-foi surprise; j'insistai encore, mais en vain; il m'ordonna de le suivre à la maison où devait s'ouvrir le testament de votre aïeul. J'étais tellement avoué sur l'abbé d'Aigrigny qu'il fallut, pour m'ouvrir les yeux, l'arrivée successive du soldat, de son fils, puis du père du maréchal Simon... Leur indignation me dévoila l'étendue d'un complot tramé de longue main avec une habileté et une audace. Alors, je compris pourquoi l'on vous retenait ici en votre lieu et place pour forte; alors je compris pourquoi l'on vous

maréchal Simon avaient été conduites au couvent. Alors enfin, mille souvenirs me revinrent à l'esprit: des fragmens de lettres, de mémoires, que l'on m'avait donnés à copier ou à chiffrer, et dont je ne m'étais pas jusque-là expliquée la signification, me mirent sur la voie de cette odieuse machination. Manifeste, séance tenante, l'horreur subite que je ressentais pour ces indignités, c'était tout perdre; je ne fis pas cette faute. Je lutai de ruse avec l'abbé d'Aigrigny; je parus encore plus éperdue, plus impitoyable à la curée. Grâce à ce stratagème, l'abbé d'Aigrigny ne se douta de rien; un hasard providentiel ayant sauvé cet héritage de ses mains, il quitta la maison dans une consternation profonde. Moi, dans une joie indicible, car j'avais le moyen de vous sauver, de vous venger, ma chère Demoiselle: hier soir, comme toujours, je me rendis à mon bureau. Pendant l'absence de l'abbé, il me fut facile de parcourir toute sa correspondance relative à l'héritage de la sorte, je pus relier tous les fils de cette trame immense... Oh! alors, ma chère Demoiselle, devant les découvertes que je fis... et que je n'aurais jamais faites sans cette circonstance, je restai anéanti, épouvanté.

— Quelles découvertes? Monsieur.

— Il est des secrets terribles pour qui les possède. Ainsi, n'insistez pas, ma chère Demoiselle; mais dans cet examen, la ligue formée par les insatiable cupidité contre vous et contre vos parents, m'apparut dans toute sa débâcle audace. Alors, le vif et profond intérêt que j'avais déjà senti pour vous, chère Demoiselle, augmenta encore et s'étendit aux autres victimes de ce complot infernal. Malgré ma faiblesse, je me sentis de tout risque pour démasquer l'abbé d'Aigrigny... Je remis à l'œuvre les mesures nécessaires pour donner à ma déclaration devant la justice... un caractère suffisant... Et ce matin... je quittai la maison de l'abbé... sans lui révéler mes projets... Il pouvait employer, pour me retenir, quelque moyen violent; pourtant, il eût été lâche à moi de l'attaquer sans le prévenir... Je sortis de chez lui... Je lui ai écrit que j'avais en main assez de preuves de ses indignités pour l'attaquer loyalement au grand jour... que je le défiais... qu'il se défendrait. Je suis allé chez un magistrat, et vous savez...

A ce moment, la porte s'ouvrit, deux gardiennes parut et dit à Rodin: — Monsieur, le commissaire... que vous et M. le juge avez envoyé rue Brise-Miche, vient de revenir.

— A-t-il laissé la lettre?

— Oui, Monsieur, on l'a montée tout de suite. — C'est bien!... laissez-nous. La gardienne sortit.

(La suite à demain.)

nouveaux débouchés, et de lui créer de nouvelles relations; secondement, parce qu'elles rendent impopulaire, impraticable ce que vous avez voulu.

Voilà pourquoi l'an passé, j'ai protesté contre le désaveu de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, et pourquoi je viens aujourd'hui protester contre le blâme qui a frappé M. d'Aubigny, car je regarde ce blâme comme aussi dangereux que le désaveu contre lequel je me suis élevé l'année dernière.

Je reproche avant tout au gouvernement de n'avoir pas accepté les offres de M. Pritchard, de faire procéder à une information complète; on eût de la sorte obtenu un an, deux ans; pendant ce temps, la possession s'affermirait, soit que la reine reprît son pouvoir, soit que nous dussions rester souverains; la guerre civile se serait calmée; et alors, s'il eût été prouvé que M. Pritchard n'avait pas été l'instigateur des troubles, s'il eût été prouvé qu'il avait souffert, il aurait pu être indemnisé.

Rechercherai-je maintenant pourquoi le ministère s'est tant pressé? Oserai-je le rechercher? Deux mots pour rapprocher quelques dates. Tout-à-l'heure M. le ministre des affaires-étrangères donnait lecture d'un paragraphe du discours de prorogation du parlement, paragraphe dans lequel le gouvernement anglais se félicitait de la conclusion de la paix. Je ne crains pas de le dire, — et qu'on ne m'interrompe pas, je vais le prouver, — la conclusion de l'affaire de Tahiti n'a été si précipitée que pour obtenir dans le discours de la reine ce paragraphe sur les bonnes relations des deux pays.

Unes voix: Aimeriez-vous donc mieux qu'on eût annoncé la guerre?

M. Dufaure: On a nié les rapports qui s'étaient établis entre les affaires du Maroc et celles de Tahiti; je n'insisterai pas sur ce point; mais, voyez les dates, messieurs: le 28 août, le représentant de notre cabinet à Londres écrit une dépêche dans laquelle il réunit les questions du Maroc et de Tahiti, et représente l'omotion qui agite l'Angleterre. Le 2 septembre, M. le ministre des affaires étrangères répond qu'il accorde l'indemnité à Pritchard. Quant au Maroc, la partie de la dépêche qui le concerne n'a pas été communiquée; mais M. le ministre, dans la journée même où il répondait à M. de Jarnac, expédie par une double voie une dépêche télégraphique à Tanger; la dépêche y arrive le 10 septembre, et c'est dans la journée du 10 que, contrairement à l'article 6 du traité, on donne l'ordre d'évacuer Mogador.

Ainsi, la dépêche de M. Jarnac arrive le 2 septembre à Londres, et le 5 le cabinet anglais annonce dans le discours du trône que tout est terminé. Pour moi, si je me décidais par cette considération, j'accepterais ces caducées comme beaucoup d'autres faits au ministère tory par le cabinet anglais. (interruption). J'en demande pardon à mes collègues, j'ai employé un mot pour un autre. Je voulais dire que cette concession a été faite par le cabinet français, et que le cabinet anglais en avait besoin. Voilà pourquoi cette concession a été faite; voilà pourquoi M. le ministre des affaires étrangères n'a pas pris le temps qui était nécessaire pour accorder une décision qui menaçait notre honneur.

Le discours de M. Dufaure est interrompu par des cris: aux voix! aux voix!

M. le président déclare la discussion close, donne une nouvelle lecture de l'amendement et fait procéder au vote.

Une première épreuve est déclarée douteuse. Une seconde épreuve a lieu, et après un instant de délibération le bureau déclare que l'amendement n'est pas adopté.

Une correspondance de Paris annonce positivement qu'à la deuxième épreuve par assis et levé sur l'amendement de M. Léon Malleville, MM. Boissy d'Anglas et Les Cases avaient admis que l'amendement était rejeté. M. Lacrosse déclarait qu'il était adopté, et le quatrième secrétaire, M. de Lespée, regardait l'épreuve comme très-douteuse.

M. Sauzet aurait pris sur lui de trancher la question dans le sens de la négative, et à peine avait-il tranché ainsi la question au milieu du tumulte qu'il s'est échappé de son fauteuil présidentiel et qu'on n'a pas pu le retrouver; il s'était hâté de lever la séance sans être entendu de personne et sans mettre aux voix le paragraphe du projet d'adresse.

On assure que le lendemain un grand nombre de députés de la gauche se sont réunis pour signer une protestation contre cette conduite du président de la chambre.

Voici comment cet incident est relaté par le Constitutionnel:

On arrivait au vote. Dès le matin le bruit avait couru qu'un amendement, préparé au nom de la majorité par M. Darblay, devait remplacer celui de M. Jacques Lefebvre au sujet du traité de 1841, infliger au ministère un blâme mitigé, sauver la question de cabinet, et délivrer les députés ministériels d'une partie de la complicité morale avec M. Pritchard qu'ils craignent d'en courir et de soumettre ensuite au jugement de leurs électeurs. Mais le combat avait été si rudement engagé à la tribune, les déclarations avaient été si formelles de la part des opposants et du ministre, qu'il avait bien fallu renoncer à l'amendement.

La chambre était nombreuse et les rangs étaient pressés. Le public des tribunes, penché sur l'assemblée, épiait tous les mouvements de la tribune et attendait avec une indicible émotion le dénouement de la scène. Enfin le président met aux voix l'amendement; la gauche, le centre gauche, la droite, une partie du centre droit et quelques députés épars sur les bancs du centre se lèvent à la fois; on remarque parmi eux non-seulement MM. Dupin freres, Saint-Marc Girardin, de Carné, Mortimer Ternaux, etc., mais encore plusieurs députés qui s'étaient abstenus, et entre autres MM. Lacourdaïs, Luchet, Girardin, etc.

A la contre-épreuve les centres se lèvent, mais une vingtaine de députés restent assis et refusent de s'associer à l'approbation des actes du cabinet qui indemnise M. Pritchard; parmi ces députés honorés, qui n'ont pas été jusqu'au blâme explicite, mais qui par leur attitude n'en ont pas moins manifesté leur réprobation, on cite MM. Amilhan, Espéronnier, Darblay, Lanier, Edmund Blanc, Lapeletier d'Aunay, Dugabé, de Remilly, Cerfueer, Ardant, Schutzenberger, Duthil, Salgue, Lebobe, etc.

L'impression unanime du public des tribunes, manifestée par des exclamations involontaires, et celle d'un grand nombre des

membres de l'assemblée, constate que la majorité paraît être pour l'amendement; les ministres sont accablés; cependant le bureau déclare l'épreuve douteuse. Lorsque le bureau fait une semblable déclaration, nous avons constamment observé que c'est le parti ministériel qui réclame; mais, cette fois, tant l'évidence semblait grande, le centre se tait et l'opposition se récrie.

On renouvelle l'épreuve dans les mêmes conditions; l'un des secrétaires, M. Lacrosse, annonce au président qu'à son avis l'amendement est adopté; les trois autres secrétaires se prononcent au contraire pour le rejet, et M. Sauzet proclame ce résultat.

Alors, de violents murmures éclatent sur les bancs de l'opposition; la chambre est en proie à une agitation extrême; le paragraphe entier restait à voter; le partage des votes allait se renouveler et déjà l'on parlait de l'appel nominal. On s'adresse au président; mais M. Sauzet, disparaissant tout-à-coup, sans mettre le paragraphe aux voix, sans lever la séance, avait fui par la petite porte de droite; les députés ministériels s'échappent alors de l'encadrement; aucun d'eux en se retirant, n'ose affirmer que le vote fût réellement favorable au ministère. Aux réclamations de leurs adversaires, ils n'opposent que la décision du bureau.

Enfin voici la version officielle du Moniteur: La première épreuve est déclarée douteuse. Après la seconde épreuve, M. le président déclare que l'amendement n'est pas adopté. Aussitôt les réclamations les plus vives partent des bancs de la gauche et de la droite. MM. les députés quittent leurs places. Une agitation impossible à décrire s'empare de l'assemblée. M. le président, ne pouvant espérer de rétablir le silence, lève la séance au milieu du tumulte général.

Nouvelles de Suisse.

Zurich, 23 janvier.

La circulaire par laquelle le gouvernement de Zurich, comme directeur fédéral, convoque les états à Zurich pour une diète extraordinaire le 24 février prochain, s'étend au long sur les corps-francs, ainsi que sur la question des jésuites, et fait des demandes expresses à ce sujet.

Relativement au premier point, le directoire demande que les corps-francs soient déclarés inadmissibles et défendus dans toute l'étendue de la confédération, qu'on punisse les volontaires qui reviennent d'une expédition et que le canton d'où elle est partie soit tenu d'indemniser celui contre qui l'attaque a été dirigée.

Touchant le second point, le directoire, après mûr examen de tout ce qui s'y rapporte, déclare qu'excepté le cas d'une participation à des entreprises contre l'indépendance de la Suisse ou celui d'une violation de la paix publique, les décrets concernant l'admission ou le renvoi d'ordres ecclésiastiques rentrent dans le domaine de la souveraineté cantonale et qu'actuellement, à l'égard de l'ordre des jésuites, il n'y a pas lieu à des décrets fédéraux coercitifs. Il propose donc seulement à la diète d'inviter d'une manière pressante et amicale le canton de Lucerne à renoncer, par égard à ses rapports de confédération, à appeler les jésuites dans son sein.

Ces propositions ont été adoptées hier par 9 voix contre 3 qui se prononcèrent pour l'expulsion forcée et une, celle de M. Sulzer, conseiller de régence, qui ne voulut pas se prononcer encore.

Affaires de Turquie.

Un différend assez grave vient de s'élever à l'occasion de l'élection du patriarche de Jérusalem appelé à succéder à celui qui vient de terminer sa carrière. La Porte ayant protesté contre le choix qui avait été fait par suite de griefs particuliers qu'elle avait contre la personne de ce prélat, le patriarche grec de Constantinople, influencé par des chefs de coteries, a voulu profiter de cette circonstance pour s'arroger le droit de faire cette élection. Or, on sait qu'il existe quatre sièges indépendants: celui de Constantinople, celui de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, qui ont chacun leur synode et qui s'administrent chacun en particulier en vertu de droits et de prérogatives qui ont été reconnus dans le 7^e et dernier concile. Les synodes respectifs de ces différents sièges ont le droit d'élire leurs patriarches et d'administrer leurs biens comme ils l'entendent. Le patriarche grec de Jérusalem étant un des plus riches et possédant près de 10 millions de revenus de biens-fonds en Russie, en Moldavie, en Valachie et dans d'autres localités, l'avidité insatiable de messieurs les fanaristes a vu là une riche mine à exploiter, si, en s'arrogeant le droit d'élire le patriarche, ils pouvaient par suite s'ingérer dans la gestion des affaires financières de ce diocèse. Une réunion du synode a eu lieu au fanal dans le but de procéder à l'élection en question, mais les représentants du synode de Jérusalem ont protesté contre un empiètement sur les droits et les prérogatives assurés jusqu'ici à leur diocèse et ils l'ont fait dans les termes les plus énergiques et peu bienveillants pour les fanaristes. Plusieurs candidats étaient mis en avant par les différents chefs de coteries qui partagent le clergé et la nation, mais tout a échoué; et il est probable, bien que l'affaire soit encore en suspens, que l'élection se fera par le synode de Jérusalem. Le divan, tout en protestant contre le choix du candidat proposé par le synode de Jérusalem, a déclaré que c'était contre la personne du prélat et non à cause du mode d'élection. La mission de Russie a fait à ce sujet des représentations officielles au divan dans des termes très-modérés, engageant le divan à faire respecter les usages, les formalités et les droits d'après lesquels ces sortes d'affaires se réglaient jusqu'ici; aussi il est probable que c'est dans ce sens que le différend sera résolu.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 30 janvier 1845. — (Représentation N° 104.)

LA VESTALE,

grand opéra en trois actes, paroles de M. Etienne Jony, musique de Spontini. On commencera à SEPT heures.

ANNONCES

L'HERCULE DES HERCULES.

Le Public est prévenu que l'incomparable **GRÉGOIRE**, surnommé **bras de fer**, vient d'arriver en cette ville; il brise les pierres à payer de 7 à 8 livres, à coups de poing; il se met au port d'arme avec une pièce de 400 kilogr. (800 livres); il est porteur de certificats qui constatent sa force herculéenne et qu'il a obtenus partout où il a donné des représentations; il travaille dans les sociétés particulières quand on lui fait l'honneur de l'y inviter.

S'adresser chez M. LESTRADE, marchand de Parapluies, rue dite Lange Pooten, à La Haye.

AVIS AVANTAGEUX.

E. van Weerden, Spuistraat, a l'honneur d'avertir les Dames qu'il vendra, pour compte d'une maison de Lyon, une forte partie de SOIERIES en grand linge tant en NOIR qu'en UNIE, MOIRÉ, ECOSAIS PEKINGS, FAÇONNÉ, etc., etc. Comme lesdits articles ne peuvent plus rentrer en France, ils seront écoulés (pour s'en défaire au plus vite) beaucoup au-dessous des prix de fabrique. — Qualités garanties.

NB. Lundi et vendredi prochain vente de coupons en diverses aunages et marchandises de 9 jusqu'à 2 heures.

À des conditions avantageuses l'on offre en Vente une Fabrique, unique dans sa genre, et exploitée jusqu'à présent avec le meilleur résultat, aux environs de Francfort s/M. le matériel de cette fabrique d'un article dont on ne peut se passer, pourrait être transporté en Hollande, et avec un Brevet pour le pays elle promet de grands avantages. Elle ne demande qu'une somme moyennne. Pour de plus amples informations, s'adresser sous l'initiale S. B., chez le libraire K. FUHRI, La Haye, 26 janvier 1845.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Janvier.

| | Int. | 25 Janv. | OUVERT. | FERMÉ. |
|--------------------------------|-------|----------|---------|---------|
| Dette active | 2 1/2 | 64 1/2 | 64 1/2 | 64 1/2 |
| Dito dito | 3 | 78 1/2 | 78 1/2 | 78 1/2 |
| Dito dito | 4 | 98 1/2 | 98 1/2 | 98 1/2 |
| Dito dito | 5 | 99 1/2 | 99 1/2 | 99 1/2 |
| Dito des Indes | 5 | — | — | — |
| Dito dito | 4 | — | — | — |
| Syndicat | 4 1/2 | 99 1/2 | 99 1/2 | 99 1/2 |
| Dito | 3 1/2 | 92 1/2 | 92 1/2 | 92 1/2 |
| Société de Commerce | 4 1/2 | 147 1/2 | 147 1/2 | 147 1/2 |
| Chemins de fer du Rhin | 4 1/2 | 104 1/2 | 104 1/2 | 104 1/2 |
| Act. du Chemin de fer Holland. | — | 114 | 114 | 114 |
| Act. du lac de Harlem | 5 | — | — | — |
| Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | — | 108 1/2 | 108 1/2 | 108 1/2 |
| Dito dito 1828 & 1829 | — | — | — | — |
| Inscript. au Grand Livre | 6 | — | — | — |
| Certificats au dito | 6 | 76 1/2 | 76 1/2 | 76 1/2 |
| Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | 100 1/2 | 100 1/2 | 100 1/2 |
| Emprunt de 1840 | 4 | 92 | 92 | 92 |
| Id. chez Stieglitz et Comp. | 4 | 91 | 91 | 91 |
| Passive | 7 | 6 1/2 | 6 1/2 | 6 1/2 |
| Dette différée à Paris | — | 8 1/2 | 8 1/2 | 8 1/2 |
| Espagne | — | — | — | — |
| Défini | — | — | — | — |
| Ardoins | 5 | 24 1/2 | 24 1/2 | 24 1/2 |
| Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — | — |
| Dito métalliques | 5 | 110 1/2 | 110 1/2 | 110 1/2 |
| Dito dito | 2 1/2 | — | — | — |
| France | — | — | — | — |
| Inscriptions au Grand-Livre | 3 | — | — | — |
| Pologne | — | — | — | — |
| Actions 1836 | — | — | — | — |
| Brésil | — | — | — | — |
| Id. id. 1843 | — | 87 1/2 | 87 1/2 | 87 1/2 |
| Portugal | — | — | — | — |
| Obligations à Londres | 2 1/2 | 60 1/2 | 60 1/2 | 60 1/2 |

Quelques achats au comptant qui se sont effectués principalement en intégrales, ont rétabli le cours de nos fonds d'une nouvelle tendance à la baisse, pour rester plus fermes et au-dessus de leur cours d'hier. Sur la baisse que les espagnols ont éprouvée à la bourse d'Anvers, ces fonds étaient aussi plus faibles à notre place. Cependant quelques acheteurs qui se sont présentés aux cours annotés, leur ont rendu un peu plus de fermeté.

Les transactions étaient fort considérables en fonds portugais sans toutefois en faire varier le cours.

Cours de l'argent: Prêt à garantie 2 1/2 %; prol. 3 1/2 %; escompte 2 1/2 p. c. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 64 1/2 à 78; Société de Commerce 147 1/2; Ardoins 24 1/2.

Bourse d'Anvers du 27 Janvier.

Métalliques, 5 % 24 1/2. — Naples, 5 % 24 1/2. — Ardoins, 5 % 24 1/2. — Dette différée ancien, 5. — Passive, 5 % 24 1/2. — Lots de Besse, 71 1/2. — Cours après la Bourse (2 heures), Ard. Sans variation.

Bourse de Londres du 25 Janvier.

3 % C. ns. 99 1/2, 100 1/2. — 2 1/2 % Holl. 62 1/2, 63 1/2. — 5 % 80 1/2, 81 1/2. — Esp. 5 % 28 1/2, 29 1/2. — Portug. 59 1/2, 60 1/2. — Russes 118 1/2, 120.

Bourse de Vienne du 30 Janvier.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 101 1/2. — Dito, 3 % 78 1/2. — Lots de 1834. — Actions de la Banque 1623.

PÉRIODE D'HIVER.

Heures de départ du Chemin de fer Hollandais.

D'Amsterdam à La Haye.

| D'AMSTERDAM. | DE HALFWEG. | DE HARLEM. | DE VOOR-LEENANG. | DE VA-LEN-BURG. | DE PIER-GY-ZENBURG. | DE WAR-ROUD. | DE LEIDE. | DE VOOR-SCHEVENINGEN. | DE HAARLEM. | HEURES D'ARRIVÉE A LA HAYE. |
|---|-------------|------------|------------------|-----------------|---------------------|--------------|-----------|-----------------------|-------------|-----------------------------|
| h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. | | | | | | | | | | |
| 8 30 | 8 46 | 9 5 | 9 19 | 9 30 | 9 41 | 9 51 | 10 2 | 10 13 | 10 31 | |
| 1 30 | 1 46 | 2 5 | 2 19 | 2 30 | 2 41 | 2 51 | 3 2 | 3 13 | 3 31 | |
| 4 30 | 4 46 | 5 5 | 5 19 | 5 30 | 5 41 | 5 51 | 6 2 | 6 13 | 6 31 | |
| 7 30 | 7 46 | 8 5 | 8 19 | 8 30 | 8 41 | 8 51 | 9 2 | 9 13 | 9 31 | |

De La Haye à Amsterdam.

| DE LA HAYE. | DE VOOR-SCHEVENINGEN. | DE LEIDE. | DE WAR-ROUD. | DE PIER DE VALEN-BURG. | DE VOOR-LEENANG. | DE HARLEM. | DE HALFWEG. | HEURES D'ARRIVÉE A AMSTERDAM. |
|---|-----------------------|-----------|--------------|------------------------|------------------|------------|-------------|-------------------------------|
| h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. | | | | | | | | |
| 8 15 | 8 34 | 8 49 | 8 56 | 9 6 | 9 19 | 9 29 | 9 47 | 10 17 |
| 12 45 | 1 13 | 1 13 | 1 13 | 1 40 | 2 3 | 2 3 | 2 3 | 2 30 |
| 4 15 | 4 34 | 4 47 | 4 54 | 5 4 | 5 17 | 5 26 | 5 44 | 6 14 |
| 7 15 | 7 34 | 7 46 | 7 53 | 8 2 | 8 15 | 8 24 | 8 42 | 9 11 |

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lago Nieuwstraat.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD et Fils, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, Hoofdsticg.